



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LE FRAC D'ILE-DE-FRANCE**

**DÉCISION N° AU-19-094
EN DATE DU 08 MARS 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier Denhez, 2^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de Vincennes de favoriser l'accès à l'art aux jeunes vincennois ;

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat du Frac d'Ile-de-France pour l'année 2018-2019 ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec le Frac d'Ile-de-France fixant les modalités d'un partenariat pour l'année 2018-2019.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire Chargé de la jeunesse et de la
santé,

Signé

Didier DENHEZ